



Paris, le 13 février 2019

La CPNE¹ de la branche du Travail Temporaire engagée aux côtés du Ministère du Travail pour anticiper, avec les branches utilisatrices, les mutations liées au numérique et à la transition écologique.

Le numérique et la transition écologique sont aujourd'hui au cœur de l'évolution des organisations et des emplois des entreprises utilisatrices d'intérim. Ces évolutions doivent être accompagnées conjointement par les branches professionnelles concernées et les professionnels du recrutement et de l'intérim. C'est pourquoi la branche du Travail Temporaire met en œuvre une démarche inédite de dialogue et de partage sur les évolutions métiers et sur les nouveaux parcours de formation à engager, pour répondre aux mutations.

La CPNE de la branche du Travail Temporaire composée de Prism'emploi et des organisations syndicales de salariés ont signé un accord d'Engagement de Développement de l'Emploi et des Compétences avec le Ministère du Travail. AKTO (Réseau FAF.TT) porte aujourd'hui ce projet soutenu dans le cadre du Plan d'Investissement dans les Compétences et qui vise à développer l'emploi et les compétences dans la branche.

Innover et partager avec les branches utilisatrices d'intérim

A travers cet accord, l'enjeu est double pour la branche et le Ministère du Travail. Il s'agit d'innover en construisant les outils nécessaires au suivi des mutations en cours (études, formations modulaires) et de les partager au niveau national avec les branches qui ont recours aux professionnels du recrutement et de l'intérim.

Un projet en 3 volets centrés sur l'industrie et la logistique

L'intérim étant une forme d'emploi répandue dans de nombreux secteurs utilisateurs, la branche a fait le choix de répondre en premier lieu aux enjeux de l'évolution des compétences et de sauvegarde des savoir-faire des salariés intérimaires dans l'industrie et la logistique, deux secteurs clés pour l'intérim. Cette démarche doit également leur permettre de viser l'acquisition de qualifications.

¹ Commission Paritaire Nationale de l'Emploi

Da façon opérationnelle, le projet de la branche décline l'accord-cadre en 3 volets :

- **Volet 1** : Deux études sur l'évolution des compétences sur deux secteurs clés pour l'intérim (Industrie et Logistique).
- **Volet 2** : L'expérimentation sur **deux bassins d'emploi pilotes** : Lille métropole pour le secteur de l'industrie et St-Martin-de-Crau pour le secteur de la logistique. L'objectif est d'élaborer des parcours de formation modulaires types et de lancer des groupes de formation pilotes répondant aux enjeux exprimés par les agences d'emploi sur ces territoires. La priorité sera donnée aux intérimaires expérimentés dans une perspective d'évolution de leur qualification avec une préoccupation de sauvegarde des compétences et de leur savoir-faire.
- **Volet 3** : Le déploiement d'une centaine de parcours de formation modulaires au niveau national.

A propos d'AKTO – Réseau FAF.TT :

AKTO est l'opérateur de compétences des services à forte intensité de main-d'œuvre. Il accompagne 27 branches professionnelles dans leur stratégie de développement des compétences. AKTO, c'est 990 salariés en métropole et dans les 5 DROM ; 250 000 entreprises accompagnées, 4 millions de salariés concernés ; 1,5 milliard d'euros de fonds gérés en 2020 ; En 2018, AKTO a facilité l'accès à la formation de plus de 750 000 salariés et de 130 000 alternants.

Parmi ses 27 branches, AKTO accompagne celle du Travail Temporaire (gérée par le réseau FAF.TT) qui compte plus de 4000 entreprises représentant plus de 10 000 agences d'emploi en France et 2,8 M d'intérimaires. C'est également près de 135 000 formations coordonnées par le Réseau FAF.TT.

Contacts Presse :

AKTO – Réseau FAF.TT

Justine ICARD – Responsable communication – 06 67 01 66 81

Justine.icard@akto.fr